

LE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF - mercredi 26 février 2020

Demande de renouvellement de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Monsieur le directeur académique des services de l'Éducation Nationale fait part qu'il importe de solliciter le renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques suite au décret numéro 2017-1108 du 27 juin 2017. Par délibération du 5 juillet 2017, il avait été émis une demande de dérogation. Un sondage avait été adressé aux familles courant du mois de juin qui a fait ressortir qu'une large majorité souhaite le retour à la semaine des 4 jours (80 %), dont 71 % dès que possible.

Les horaires ont permis de revenir à une semaine de 4 jours les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 heures 30 à 11 heures 45 et de 13 heures 45 à 16 heures 30.

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter de nouveau la direction académique des services de l'Éducation Nationale pour obtenir le renouvellement de cette dérogation.

Convention avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor : aménagement de sécurité à Licantois

Des travaux d'aménagement de sécurité ont été réalisés sur le hameau de Licantois afin de limiter la vitesse des véhicules et répondre aux demandes de sécurisation des riverains.

Débat d'orientation budgétaire

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les communes de plus de 3 500 habitants doivent organiser un débat sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci par le Conseil Municipal. La loi NOTRe précise qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique et doit faire l'objet d'un vote.

Cette première étape du cycle budgétaire permet ainsi d'élaborer les grands axes d'interventions de la commune et de préparer le budget à venir.

La Commission de Finances s'est réunie le 11 février 2020 pour examiner le Rapport d'Orientations Budgétaires concernant la situation financière de la commune devant servir à l'établissement du Budget Primitif 2020.